

DISCOURS PRONONCE PAR LE CHEF DU BUREAU DES RELATIONS PUBLIQUES ET DE LA COMMUNICATION A L'OCCASION DU DEPART DE MONSIEUR BOUBACAR CAMARA, DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES DU 4 Mai 2000 au 11 mars 2004

En trente (30) points, nous allons vous résumer les principales réalisations depuis votre arrivée à la tête de l'Administration des douanes en 2000 :

Premier point. A tout seigneur, tout honneur

L'évolution des recettes douanières de 2000 à 2003.

RECETTES DOUANIERES (en milliards de francs CFA)

Année	Réalisations	Moyenne mensuelle
2000 177,00	14,75	
2001 221,10	18,50	
2002 240,00		20
2003 263,00	21,91	

On se souvient encore de la joie qui a envahi nos cœurs lorsque, en 2001, la barre mythique des 200 milliards de recettes annuelles avait été atteinte pour la première fois..

Point 2 : Gestion de l'application de dédouanement informatique GAINDE (Gestion Automatisée des Informations Douanières et des Echanges)

Elle s'est faite à travers la consolidation de GAINDE, la conception et le déploiement de GAINDE 2000 et la mise en production d'ORBUS 2000.

Pour aboutir à ce résultat, deux outils ont été actionnés : une meilleure gestion de la PID et la mise en place du Groupement d'Intérêt Economique « GIE GAINDE 2000. »

2.1. LA PRESTATION INFORMATIQUE DOUANIERE (P.I.D.)

-

Les besoins d'intervention rapide d'un site informatique au caractère stratégique dans le dispositif économique national et l'exigence d'une participation effective des usagers à la gestion du système informatique douanier ont présidé à l'institution de la **P.I.D.** par Décret n° 95-1211 du 25/12/95 et son taux fixé à cinq mille (5.000) F CFA par déclaration en détail de douane.

Ce qui contribue à appuyer les efforts de l'Etat dans la modernisation de ses services, dont le système informatique de dédouanement GAINDE, mis en production depuis 1990, est une illustration.

Les fonds issus de cette prestation sont gérés par un Comité créé et organisé par les arrêtés ministériels numéros 5860/MEFP/DGD du 25/07/1996 et 1102/MEFP/DTCP/RGT du 25/02/1997 ;

Ce comité de gestion, dont le Directeur Général des Douanes assure la présidence, se compose d'une part, de représentants des services publics intervenant directement dans le processus de dédouanement, d'autre part, de représentants des groupements professionnels du secteur privé.

Le Comité se réunit une fois par mois et les décisions arrêtées sont consignées dans un procès-verbal signé de tous les participants.

Au début de chaque exercice, le budget approuvé par le Comité est transmis au Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, accompagné d'un rapport circonstancié sur les orientations des principales actions programmées pour l'année.

De même, à la fin de chaque exercice, un rapport financier et un rapport d'activités lui sont adressés à titre de compte rendu.

Depuis 2000, ce Comité a connu un élan remarquable aussi bien au niveau des recouvrements qu'au niveau des réalisations.

Le recouvrement de la PID se présente ainsi :

ANNEE	RECETTES (En millions de francs)
2000	969
2001	722
2002	780
2003	847
2004	1.088 (prévisions)

En 2000, un effort d'assainissement a permis de procéder à un recouvrement des impayés cumulés l'année précédente.

Ainsi, de 600 millions en 1999, les recettes tirées de la PID vont passer en 2004 à un milliard quatre-vingt huit millions CFA.

En ce qui concerne les réalisations enregistrées par le Comité de gestion de la P.I.D, on peut noter :

D'abord, la consolidation du système informatique existant et sécurisation des recettes douanières à travers les mesures suivantes :

Acquisition d'un nouveau serveur central pour GAINDE (un serveur IBM Multiprise 3000) à tolérance de panne, en remplacement de celui qui était en exploitation depuis 1990 et qui avait été acquise en seconde main ;

Délocalisation du site de production initial du Mole 2, inadapté voire hostile au fonctionnement d'un site informatique, et mise en production d'un nouveau site plus adapté dans les locaux de la Direction Générale des Douanes ;

Migration de l'infrastructure de télécommunication vers le protocole **TCP/ IP** (Internet Protocole) plus évolutif, moins coûteux pour les usagers et plus aisé à maintenir ;

Remplacement du logiciel d'édition à distance pour les usagers par l'acquisition du progiciel **CA-SPOOL** plus adapté au protocole **IP** et plus performant ;

Prise en charge annuelle d'une partie des frais de location de logiciels et d'entretien du matériel, normalement supportés par le budget de l'Etat.

Les conséquences de ces mesures sont les suivantes :

De 30 jours par an d'arrêt total du système, ces mesures ont permis de boucler 3 ans et demi de fonctionnement sans le moindre incident, excepté celui intervenu en novembre 2003 et dont la source serait l'instabilité de l'alimentation électrique ;

Le rendement du système s'est nettement amélioré à la satisfaction générale des usagers : le niveau de liquidations douanières oscille aujourd'hui *entre 800 millions de francs CFA et 1 milliard CFA par jour.*

Ensuite, le financement de la conception, la réalisation et le déploiement d'une nouvelle application informatique appelée GAINDE 2000, qui est une version évoluée du système GAINDE existant, offrant beaucoup plus de fonctionnalités et opérant dans un environnement micro-ordinateur, selon une architecture client/serveur.

L'architecture client/serveur du nouveau produit facilite son évolution et sa maîtrise par les usagers ;

Acquisition du logiciel « LEUK », conçu par une structure sénégalaise d'édition et de documentation électronique (IDEE)

Acquisition au franc symbolique auprès du TRADE POINT SENEGAL du logiciel ORBUS 2000 pour l'établissement et la collecte électroniques des documents à produire au moment du dédouanement. Cette application se déroule actuellement en phase pilote.

Câblage, équipement et mise en production sous GAINDE 2000 des bureaux de douanes de KAOLACK, de DAKAR YOFF EXPORT et du Bureau Maritime spécialisé dans le dédouanement des produits de la pêche ; Réaménagement, équipement et mise en production d'un bureau pilote GAINDE 2000 à Dakar Port ;

Diverses actions de formation des usagers, des agents des douanes et de la DTAI sur des modules informatiques pointus, sur le logiciel ORBUS et sur la nouvelle application de dédouanement.

Le nouveau produit GAINDE 2000 intègre :

- le système de collecte électronique des documents devant être produits lors du dédouanement (**ORBUS 2000**) susmentionné ;
- un système informatisé d'analyse et de calcul du risque (**SIAR**)
- le logiciel de consultation documentaire du Tarif avec faculté de simuler un calcul de droits et taxes exigibles, d'information législative ou réglementaire sur le code des douanes, le Traité de l'UEMOA, la jurisprudence douanière sénégalaise (**LEUK**) ;
- un entrepôt de données statistiques (*Datawarehouse*) accessible en temps réel et qui alimente la base **EDI** du ministère des finances.

2.2. Le Groupement d'Intérêt Economique GAINDE 2000

Les raisons de sa mise en place:

Opérationnel depuis 1997, le Comité de Gestion de la P.I.D a, en 2002, atteint un niveau d'engagements et d'ambitions tel qu'il lui fallait nécessairement un « bras séculier » pour éviter de s'enliser et de bloquer le déroulement du processus d'optimisation du système d'information nouvellement bâti ; Pour donner au nouveau produit une reconnaissance internationale, il fallait créer un nouveau cadre de travail, disposant de ressources humaines jeunes, compétentes et engagées à assurer au système informatique douanier sénégalais une promotion d'abord au niveau régional, ensuite sur le plan international

En juin 2002 et sur autorisation écrite du Ministre Délégué auprès du MEF, chargé du Budget, le GIE GAINDE 2000 fut créé.

Doté d'un capital de cent (100) millions CFA, le GIE GAINDE 2000 se compose :

Du **Comité de gestion de la PID** qui détient **80%** du capital ;
de la société **Xconsult**, une structure sénégalaise d'assistance et de conseil en matière d'évolution de systèmes d'information qui a accompagné le Comité dans toutes les phases de ses actions, depuis l'étape de la consolidation de l'existant jusqu'à celles de la conception, du développement et du déploiement du nouveau produit GAINDE 2000. Elle a été associée au GIE pour sa connaissance parfaite du produit et sa maîtrise de l'environnement dans lequel le système GAINDE, dans sa globalité, a été mis en œuvre et exploité ; son apport en expertise technique a été estimé par le comité à **12%** du capital du GIE.

De la société **IDEE**, structure qui a réalisé le logiciel « LEUK », devenu un des modules de base du produit GAINDE 2000 : elle détient **8%** du capital.

Cette association au GIE a permis d'économiser des coûts de prestations très élevés.

Les principales missions confiées au GIE sont :

La gestion du déploiement du logiciel ORBUS auprès des acteurs du commerce ;

Le parachèvement technique de l'intégration dudit logiciel dans l'application GAINDE 2000 ;

La portabilité des différents modules de GAINDE 2000 qui, dans la vision du Comité de gestion, doit avoir un rayonnement sous régional, régional et international ;

La protection des droits de propriété attachés au nouveau produit ;

La prospection des opportunités extérieures en vue de la promotion et de la reconnaissance internationale de la valeur réelle du produit GAINDE 2000 ;

L'enrichissement de ses fonctionnalités, notamment par l'introduction du paiement électronique des droits et taxes de douane et, entre autres, l'instauration de la technologie du « paperless » (dédouanement sans papier) dont ORBUS constitue une étape.

La gestion du GIE fait l'objet de rapport détaillé au Comité et transmis au Ministre délégué chargé du Budget

Diverses missions de présentation du système ont ainsi été menées, notamment :

En Guinée Bissau ;

Au Togo ; un accord de principe a été donné par la douane togolaise pour l'implantation du système à LOME dans le cadre de l'automatisation du dédouanement des véhicules importés usagés ;

En Afrique du Sud sur invitation de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) ;

Au Bénin ;

À Washington, auprès de la Banque Mondiale ;

Une visite d'une délégation du Kenya est prévue en mars 2004.

Les délégations venues participer en janvier dernier à la conférence régionale organisée par l'Organisation Mondiale des Douanes à Dakar ont visité le site du Bureau des douanes GAINDE 2000 au port de Dakar.

POINT 3. REFORME DE L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES avec la mise en place entre autres :

- du Bureau des relations publiques et de la communication
- de la Division de la facilitation et du Conseil aux entreprises ;
- d'une Division Formation assurant les formations initiale et permanente des agents des douanes et la formation des auxiliaires de la Douane (transitaires, déclarants) Aujourd'hui, la Douane dispose d'une Ecole entièrement équipée ; Projet de construction R+2

4. CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA DOUANE, un complexe doté d'une salle de spectacle, d'un restaurant et d'une salle de gymnastique à l'intention des agents des douanes et de leurs familles

POINT 5. CONSTRUCTION DU MUSEE DES DOUANES, rassemblant des pièces qui retracent l'histoire des douanes de la colonisation à nos jours.

POINT 6. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BUREAU DE DOUANE L'AEROPORT LEOPOLD SEDAR SENGHOR.

Les agents étaient logés pendant plusieurs années dans des conteneurs

POINT 7. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BUREAU DE DOUANE TYPE POUR LA NOUVELLE VERSION DE GAINDE AU PORT DE DAKAR.

Le design futuriste de ce nouveau bureau respire la transparence.

POINT 8. INSTALLATION DE SCANNERS (appareils modernes de contrôle sans intrusion avec balayage à rayons X) :

- Deux à l'arrivée des voyageurs à l'aéroport
- Deux à la zone fret des bagages à l'Aéroport
- Un au bureau des douanes des colis postaux
- Un au Port de Dakar (Zone Nord)
- Un autre est prévu à la zone Sud du Port pour avril 2004

POINT 9. Acquisition de cent (100) véhicules de poursuite pour la lutte contre la fraude.

Actuellement,

POINT 10. CONSTRUCTION DE TROIS NOUVELLES UNITES DOUANIERES ET REFECTION DE QUATRE UNITES A DAKAR ET NEUF DANS LES REGIONS (CENTRE, SUD ET SUD-EST) .

POINT 11. ACQUISITION DE VEHICULES POUR TOUS LES DIRECTEURS ET TOUS LES CHEFS DE DIVISION.

POINT 12. DEMANTELEMENT DE RESEAUX DE FRAUDE.

Le montant des amendes et confiscations douanières a régulièrement progressé depuis 2000 et a atteint en 2003 le montant de quatre (4) milliards CFA.

Des saisies importantes ont été opérées et les prévenus traduits en justice ou bénéficiaires de transaction dans le respect des lois et règlements en vigueur. A titre d'exemples :

- Saisie de cinq tonnes de résine de cannabis d'une valeur de 27 milliards
- réseau de trafic de faux lingots d'or ;
- Affaire détournement de destination du sucre industriel ;
- Affaire contrebande sur le sucre
- Saisie de contrefaçons de médicaments et de cassettes de musique ;
- Démantèlement du réseau de faux bons à enlever et faux cachets au port sur le dédouanement d'une grue ;
- Détournement de destination de produits pétroliers destinés aux boulangeries et exploitations agricoles ;
- Défaut de rapatriement de produits des exportations par des entreprises bénéficiaires du statut d'entreprise franche d'exportation ;
- Saisie de l'équivalent de 400 millions FCFA en devises (dollars et euros) pour tentative de sortie frauduleuse ;

POINT 13. MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE VERIFICATION DES IMPORTATIONS AVEC LA SOCIETE COTECNA. Ce programme comporte :

- l'inspection de certaines marchandises avant expédition ;

- La mise en place d'un outil informatique de gestion du risque qui détermine les circuits du dédouanement dont un circuit passage obligatoire au scanner ;
- Une base de données sur la valeur des marchandises.

Fonctionnel depuis Octobre 2003

POINT 14. INSTITUTION DU NOUVEAU SYSTEME D'évaluation des marchandises en juillet 2001 conformément a l'accord de l'OMC.

POINT 15. Institution de la version 2002 du système harmonise de codification des marchandises conformément aux règles de l'organisation mondiale des douanes.

POINT 16. Mise en œuvre du tarif extérieur commun de l'UEAMO en vigueur depuis janvier 2000.

POINT 17. Travaux de réforme des régimes douaniers économiques en concertation avec les opérateurs économiques.

POINT 18. Nouvelle procédure de gestion des voyageurs émigrés a l'aéroport avec possibilité de dédouanement sur place des marchandises taxables.

POINT 19. Nouvelle répartition des parts tirées des affaires contentieuses avec réduction de celle du directeur général de moitié pour une plus grande justice dans la répartition.

Cette nouvelle répartition a permis de faire émarger les inspecteurs régionaux et les chefs de bureaux des services centraux jusque-là exclus et frustrés par cette injustice.

POINT 20. Nouvelle répartition du produit DU TSC avec une généralisation et une harmonisation par corps.

Auparavant, seule une partie des agents (principalement ceux de Dakar) bénéficiaient de ce traitement et les écarts étaient trop importants. En faisant jouer la solidarité, la situation a été changée à la satisfaction de tous.

POINT 21. Nouvelle politique des œuvres sociales :

- mise en place d'un fonds des orphelins des douanes (407 environ) pour un budget annuel de 52 millions tiré de la cotisation volontaire des agents, des amicales du personnel et du fonds d'équipement douanier.
- Renforcement des aides et secours aux agents des douanes, aux retraités, aux malades (évacuation sanitaire, soutien aux hospitalisés, cas sociaux etc.)
- Des initiatives de renforcement des œuvres sociales ont été prises à travers l'organisation d'une soirée avec Youssou Ndour (bénéfice 27 millions) et d'un combat de lutte (bénéfice 121 millions répartition). Avec ces fonds, il sera procédé au renforcement du fonds des orphelins, des personnes vulnérables (retraités et cas sociaux) et la mise en place d'une fondation d'utilité publique pour la gestion des affaires sociales, culturelles et sportives et la mutualité. Ces résultats ont été obtenus grâce à la crédibilité de la Douane et la confiance de ses partenaires. La transparence a été de mise dans toutes ces initiatives avec la caution des autorités de tutelle.

POINT 22. Nouvelle cité des douanes baptisée DIA Abdourahmane, premier directeur des douanes, décédé.

Cette cité est à bâtir à la place des boules des douanes de Bopp grâce à l'autorisation de Monsieur le Président de la République et l'obtention d'un financement de trois milliards FCFA. Elle comporte 186 logements.

POINT 23. Nouvelle politique sportive ayant abouti à des performances remarquables dans toutes les disciplines et au niveau des petites catégories notamment. A titre d'exemple, l'équipe de football de la Douane est détentrice des coupes du Sénégal des seniors, juniors et cadets.

Vous allez laisser l'AS Douanes à la tête du championnat, veillez à y rester

POINT 24. Réforme du statut du personnel des douanes permettant l'accès des femmes dans la Douane, la séparation fonctionnelles des opérations commerciales et de la surveillance (Projets de loi et de décret dans le circuit d'adoption). Annoncer qu'une femme vient de réussir au concours d'entrée des inspecteurs des douanes à l'ENA

POINT 25. Adoption d'un Code d'éthique et de conduite de l'agent des douanes pour la lutte contre la corruption. Ce code fait l'objet d'un projet de décret pour lui donner une plus grande valeur juridique. Nouveau code de discipline générale

POINT 26. Institution d'un numéro vert (appel gratuit) pour recevoir toutes les réclamations des usagers du service des douanes.

POINT 27. Nouvelle réforme portant sur l'harmonisation des attributs militaires des agents des douanes et le renforcement de la formation et de la discipline militaires (Projet de décret dans le circuit d'adoption).

POINT 28. Adoption du « Plan stratégique de la douane 2003-2005 » retraçant toutes les actions à mener, les moyens à mettre œuvre et les critères de résultat. Ce plan a déjà reçu un financement de 700 millions CFA de la Banque Mondiale (la procédure est en cours).

POINT 29. Institution d'un fonds de concours des entreprises pour la lutte contre la fraude. Pour la mise en œuvre de la coalition Douane/Entreprise contre la fraude et les pratiques illicites (contrefaçons, etc.)

La promotion du partenariat avec le secteur privé, à travers une concertation régulière sur toutes les questions, a abouti à pacification des relations avec le secteur privé et à l'adoption de plusieurs mesures pertinentes de facilitation.

POINT 30. Organisation par le Sénégal de la Conférence régionale de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) pour l'Afrique sur « la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique internationale » du 12 au 14 janvier 2004. Cette conférence a vu la participation de tous les délégués des pays d'Afrique (toutes régions confondues), de la Douane américaine, de l'Union européenne et des organisations internationales intéressées au thème.